
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 10 08 MAI 2024

N° 24-00434 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n° 2024-1177/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 12/04/2024, d'un concours direct pour le recrutement de **deux cent soixante (260) élèves Professeurs certifiés des lycées et collèges d'Enseignement Secondaire Général et d'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel**, à former à l'Ecole Normale Supérieure (ENS), au profit des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2024**.

Le nombre de postes à pourvoir est reparti conformément aux tableaux ci-dessous :

I- Enseignement Secondaire Général : 100 places

Professeurs certifiés des lycées et collèges selon les options suivantes :

✓ Niveau de recrutement : **Licence**

N° d'ordre	Disciplines	Nombre de postes à pourvoir
01	Allemand	05
02	Anglais	10
03	Français	10
04	Histoire-géographie	10
05	Maths	20
06	SVT	20
07	PC	20
08	Philosophie	05
TOTAL		100

II- Enseignement Secondaire Technique et Professionnel : 160 places

Professeurs certifiés des lycées et collèges selon les options suivantes :

✓ Niveau de recrutement : **Licence ou Ingénieur des travaux**

N° d'ordre	Disciplines	Nombres de postes à pourvoir
01	Fabrication mécanique	15
02	Construction mécanique	10
03	Maintenance des véhicules automobiles	10
04	Electronique	05
05	Electrotechnique	15
06	Energie solaire	15
07	Construction-Bâtiment	10
08	Informatique de gestion	10
09	Réseaux et Maintenance informatique	05
10	Zootechne	15
11	Agronomie	15
12	Machiniste agricole	05
13	Maintenance industrielle	05
14	Comptabilité/Gestion	15
15	Droit/législation	10
Total		160

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2024, titulaires du diplôme requis à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Nonobstant la condition du diplôme de licence ci-dessus, les titulaires du diplôme de maîtrise dans les filières ne délivrant pas de licence peuvent postuler avec la maîtrise, à titre exceptionnel.

Les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi sont :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être atteint ni de surdit  ni de b gaiement.

Les personnes d j int gr es dans la fonction publique ne sont pas autoris es   prendre part   ce concours.

Les personnes admises   un concours, ayant subi l'enr lement biom trique pour l'int gration   la fonction publique ou d j en formation dans une  cole de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autoris es   prendre part   ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose   des sanctions conform ment aux textes en vigueur.

Sont autoris es   prendre part   ce concours les candidats titulaires des dipl mes requis selon les tableaux ci-apr s :

I. Enseignement Secondaire Général

EMPLOI	OPTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT
		LICENCE DANS LES FILIERES DE FORMATION SUIVANTES
Professeurs certifiés des lycées et collèges	Allemand	Etudes germaniques
	Anglais	Anglais
	Français	Lettres modernes, linguistique,
	Histoire-géographie	Histoire ou géographie
	Mathématiques	Mathématiques ou sciences économiques et de gestion
	Physiques-Chimie	Physiques ou en Chimie
	SVT	Sciences de la vie et de la terre
	Philosophie	Philosophie, psychologie

II. Enseignement Secondaire Technique et Professionnel

N° d'Ordre	Filières	Spécialités	DIPLOME
01	Génie mécanique	Construction mécanique	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique, génie mécanique et productive
02		Fabrication mécanique	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique, génie mécanique et productive
03		Maintenance des véhicules automobiles	Ingénieur des Travaux ou Licence en maintenance des véhicules automobiles, maintenance des équipements motorisés
04	Génie électrique	Electronique	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie électrique, option : Electronique, Réseaux et Systèmes de télécommunication, Ingénierie des Systèmes électriques
05		Electrotechnique	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie électrique, option : Electrotechnique, Ingénierie des Systèmes électriques,
06		Energie solaire	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie électrique, option : Energie solaire, Energies nouvelles et renouvelables, Energétique
07	Génie civil	Construction-Bâtiment	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie civil, option : Bâtiment ou Construction
08	Technologie de l'Information et de la Communication	Informatique de gestion	Ingénieur des Travaux ou Licence en Informatique, option : Génie logiciel, Analyste, Programmeur, Informatique de gestion
09		Réseaux et Maintenance informatique	Ingénieur des Travaux ou Licence en Réseaux et Maintenance informatique, en Réseaux et Système de télécommunication
10	Agro-sylvo-pastoral	Zootechnie	Ingénieur des Travaux ou Licence en Zootechnie, en Elevage
11		Agronomie	Ingénieur des Travaux ou Licence en Agriculture, Agronomie

12		Machiniste agricole	Ingénieur des Travaux ou Licence en Machiniste agricole, Mécanisation agricole
13	Maintenance	Maintenance industrielle	Ingénieur des Travaux ou Licence en Maintenance industrielle
14	Gestion	Comptabilité/Gestion	Licence en Sciences économiques ou de gestion, option : gestion ou finance comptabilité
15	Sciences juridiques	Droit/législation	Licence en Sciences juridiques et politiques

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse www.econcours.gov.bf ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site www.econcours.gov.bf), **du 11 mai à 00h 00mn au 20 mai 2024 à 23h 59mn.**

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont déclarés admissibles par ordre alphabétique. En outre, ils subiront obligatoirement une épreuve orale. Leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à la **Direction Générale des Examens et Concours (DGEC)**.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme de la licence ou de son attestation ou le diplôme de maîtrise accompagné d'un acte administratif délivré par l'autorité administrative de l'établissement attestant la situation, s'il y a lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

D- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte deux (02) phases : une phase écrite et une phase orale.

Seuls les candidats admissibles subiront la phase orale.

1°) La phase écrite d'admissibilité se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialitécoef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture généralecoef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats aux options Histoire-Géographie et Physique-Chimie sont informés qu'ils composent dans chacune de ces spécialités.

2°) L'épreuve orale consiste en un entretien devant un jury.

Toute note inférieure à 10/20 aux épreuves orales est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de la CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

La durée de la formation est de **vingt-quatre (24) mois**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO
Officier de l'Ordre de l'Étalon